PRISM 86
Service d'Intervention Éducative en Milieu Ouvert

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE SERVICE D'INTERVENTION EDUCATIF EN MILIEU OUVERT

2025

ADSEA 86

LE PRISM

Le PRISM est l'un des 5 poles de l'ADSEA 86 aux cotés du Pole Enfance, du Pole SISA, du Pole CART et du Pole prévention spécialisée



Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

Le PRISM possède des locaux à Potiers et à Saintes, et a vocation à intervenir sur 3 départements : la Vienne; la Charente Maritime et la Charente

14 rue de la demi lune
86 000 Poitiers

3 rue du clos fleuri
17 100 Saintes

05 49 00 26 52

prism@adsea86.fr

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE 01

ORGANIGRAMME 02

CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ 03

L'HABILITATION
FOCUS SUR L'AEMO-R
L'ÉTAT DES LIEUX AU 31.12
LES CHIFFRES SUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

FOCUS SUR LES ACTIONS MENÉES EN 2025 04

L'ÉVALUATION EXTERNE
LA PARTICIPATION DES FAMILLES
LES ACTIONS COLLECTIVES

PERSPECTIVES 2026 05

LE SIEMO

Le SIEMO – Service d'Intervention Educative en Milieu Ouvert exerce des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED), demandées par les parents et notifiées par l'ASE du conseil départemental de la Vienne ; et d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ordonnées par le juge des enfants du Tribunal judiciaire de Poitiers (ou autres tribunaux par délégation de compétence). En 2024 le service débutera aussi la réalisation de mesures d'AEMO- Renforcées, mesures à l'initiative du Juge et verra son habilitation concernant l'AED et l'AEMO augmenter.

Dès lors une nouvelle habilitation est octroyée : 20 mesures d'AEMO- R; et 237 mesures d'AED et d'AEMO.La finalité première de ces mesures est la prévention et la protection de l'enfant en privilégiant autant que possible son milieu de vie naturel. Dans le cadre des droits et devoirs liés à l'autorité parentale, elles visent à apporter aide et conseils à la famille. Il s'agit de conforter ou restaurer les parents dans leurs compétences, d'améliorer les conditions d'éducation et de vie de l'enfant en développant ses capacités propres, ceci dans la perspective d'une plus grande autonomie, insertion sociale, et de bien-être général.

AED

L'AED est définie dans le CASF, article L.222-2 : *« l'aide à domicile est attribuée à sa demande ou avec son accord, à la mère, au père ou à défaut la personne qui assume la charge effective de l'enfant lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien, ou son éducation l'exige et pour les prestations financières lorsque le demandeur ne dispose pas de ressources suffisantes ».*

AEMO

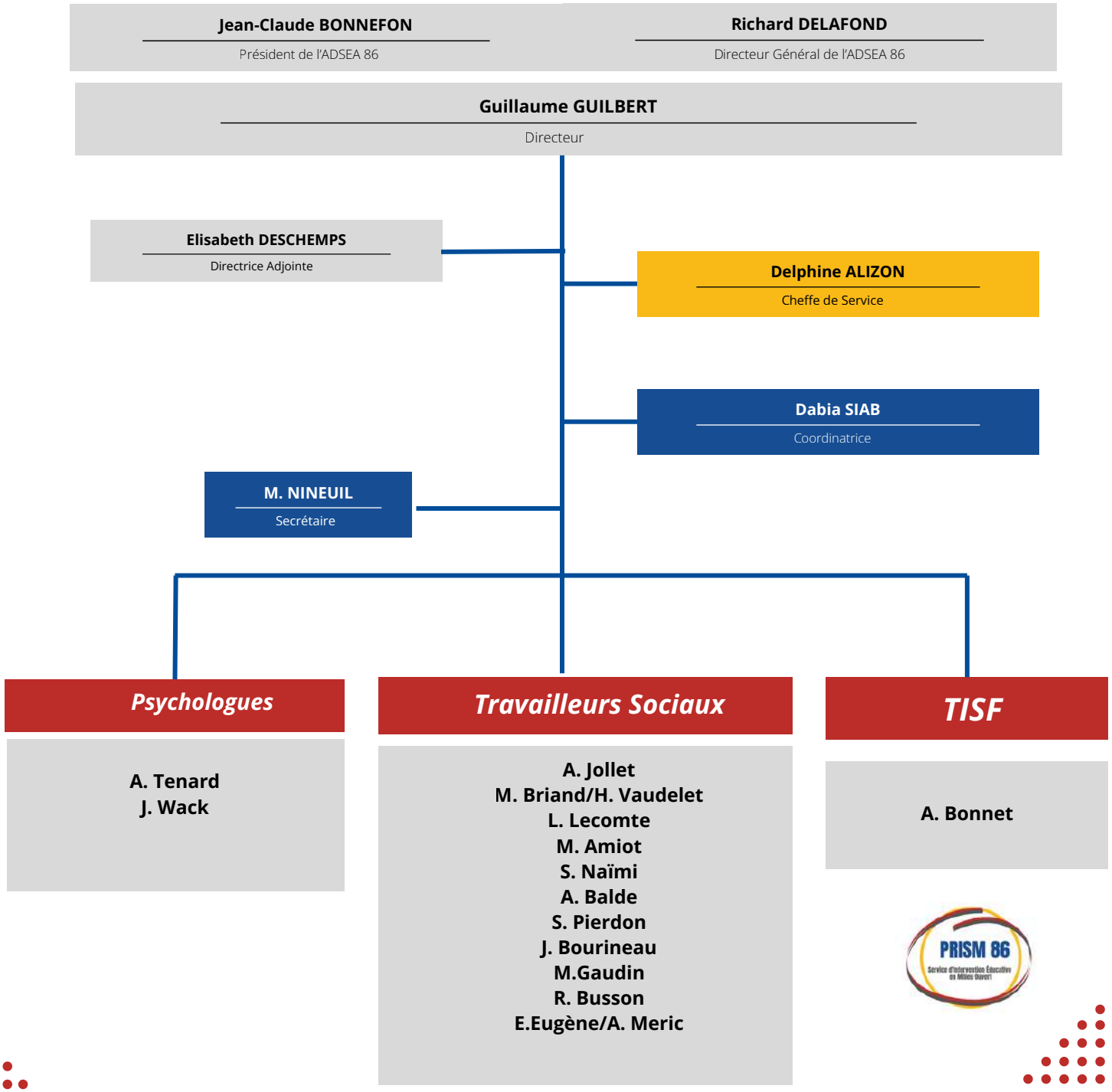
L'AEMO est définie par l'article 375 du Code Civil : *« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducatives peuvent être ordonnées par la justice [...] ».*

AEMO-R

L'AEMO-R est définie par le même cadre juridique que l'AEMO dite "classique", elle se définie néanmoins par un accompagnement plus soutenu, davantage dans le "faire avec" et tourné vers l'extérieur avec une rytmicité plus importante.

L'organigramme

ORGANIGRAMME DU SIEMO



LES CHIFFRES CLÉS

suite à une hausse d'habilitation en 2024, l'année 2025 a été la première année réalisée à pleine capacité du service pour exercer 252 mesures (237 AEMO/AED et 20 AEMOR). L'exercice des AEMO-R a permis d'appréhender une nouvelle modalité d'intervention avec une rythmicité plus soutenue. Des actions collectives ont été organisées sur chaque période scolaires en complément de l'accompagnement individuel. Tous les professionnels du service se sont impliqués, dans la création, dans l'animation, l'accompagnement, le transport des familles.

Aussi l'année 2025 a connu un turn over au niveau des effectifs puisqu'un départ définitif a eu lieu et surtout trois congés maternité ce qui a donc conduit à l'intégration de nouveaux professionnels au cours de l'année.

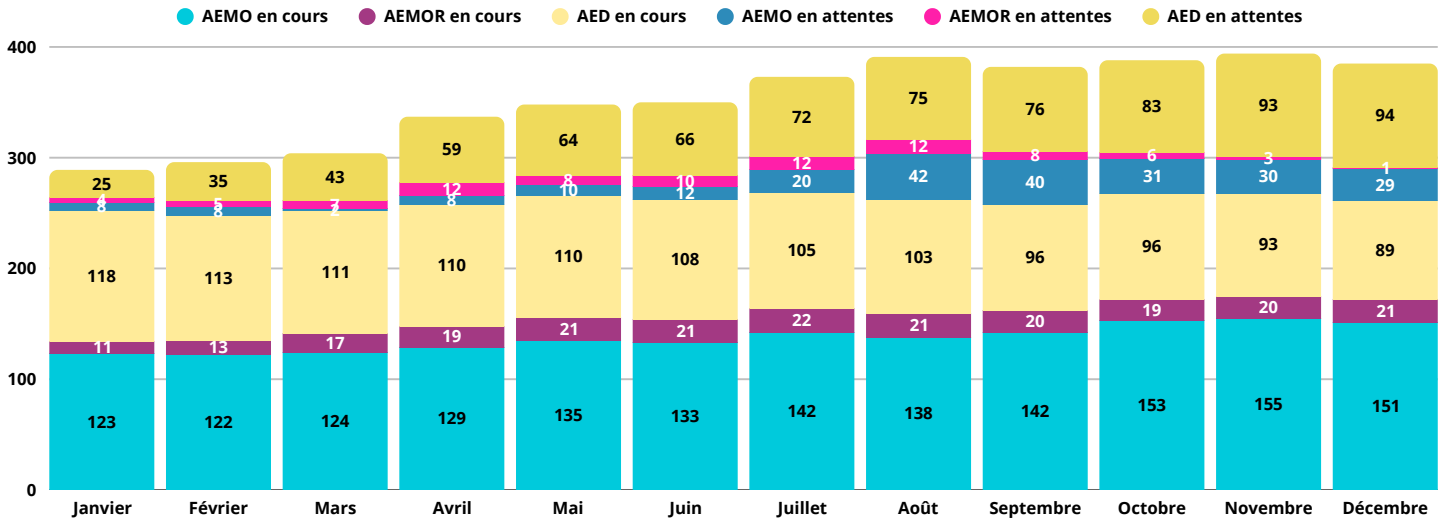
220
saisines

140
sorties

268
en cours au 31.12

En 2025, **220** mesures ont été ordonnées (+23 mesures par rapport a 2024). Elles concernent essentiellement les AEMO (**109**); puis les AED (**86**) et les AEMO-R (**25**) Si cela peut sembler peu au regard de l'augmentation de l'habilitation, cela a permis d'apurer la liste d'attente d'AED (**25 mesures en attente en janvier 2025 contre 79 en aout 2024**) et réduire au maximum les listes d'attente des AEMO et AEMOR. En effet le choix du service est de prioriser les attributions des AEMOR, considérant qu'elle relève d'une intervention rapide.

les chiffres de fin d'année des mesures en cours apparaissent supérieur a l'habilitation (**21 AEMO-R, 159 AEMO et 88 AED**) au total **268** mesures en cours.
Ce chiffre, supérieur a l'habilitation, s'explique par l'attente de décision (ordonnances ou notifications) retardant la clôture des mesures. Dans ce cas de figure, nous faisons le choix d'attribuer de nouvelles mesures aux professionnels, eu égard à la liste d'attente.



LES CHIFFRES CLÉS

FOCUS SUR L'AEMO-R

Mis en place au PRISM à la suite de l'extention en aout 2024, l'AEMO-R a connu une montée en charge très timide. Aussi il a fallu attendre janvier 2025 pour connaitre l'implication que pouvait avoir une telle mesure. Et l'année 2025 a permis d'apprendre a connaitre un fonctionnement au maximum de ses capacités, mais aussi de découvrir les points d'écueil et les bénéfices pour les familles.

Les professionnels constatent que la rythmicité facilite la création de l'alliance éducative, le repérage du professionnel par tous les membres de la famille et l'identification plus rapide des problématiques. Elle permet d'ancrer des actions dans une routine, de participer régulièrement à des temps du quotidien (repas, devoirs, temps de jeux..) et ainsi amorcer du changement dans les postures parentales. Les compétences parentales sont ainsi soutenues de manière continue ce qui permet de les renforcer et de proposer un accompagnement personnalisé.

De meme il est plus facile d'accrocher les adolescents, de les mobiliser, de prendre une place de soutien dans leurs démarches et de constituer un repère dans leur parcours. Il est nécessaire de disposer d'outils concrets pour sortir de l'entretien éducatif qui ne peut être la seule base de travail au regard de la récurrence des rencontres et du nécessaire besoin de réflexion entre les rendez vous. Les actions collectives sont apparues comme un très bon complément à l'intervention individuelle, notamment durant l'été. Aussi un remplacement a cependant été assuré entre professionnels durant les absences estivales.

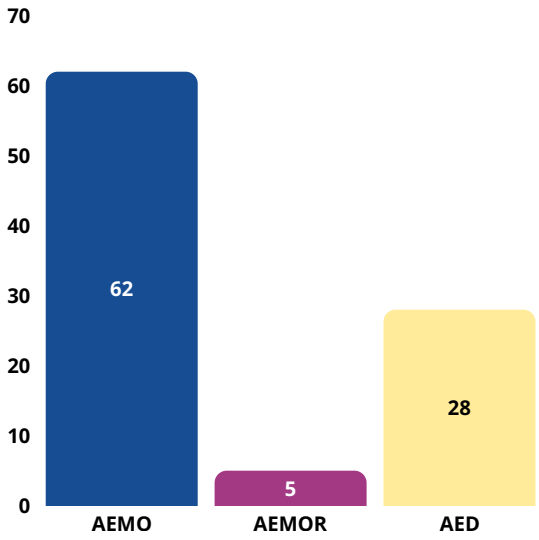
La mesure apparait moins efficiente lorsque l'enfant ne vit pas au domicile du parent et peut générer de la confusion lorsque plusieurs mesures concomitantes s'exercent. Les durées d'exercice de 6 mois apparaissent pertinentes pour évaluer l'évolution du danger et la capacité des parents à se mobiliser.



LES CHIFFRES CLÉS

ÉTAT DES LIEUX AU 31.12.25

Mesures renouvellées



En 2025 **65% des AEMO ont été renouvelées** contre 31% en 2024 ce qui marque une intensification des problématiques mais reflète aussi le nombre de mesures avec un délai d'exercice trop court pour amorcer un travail de changement. cependant, ce temps d'exercice s'est pourtant allongé avec la diminution de la liste d'attente des AMEO

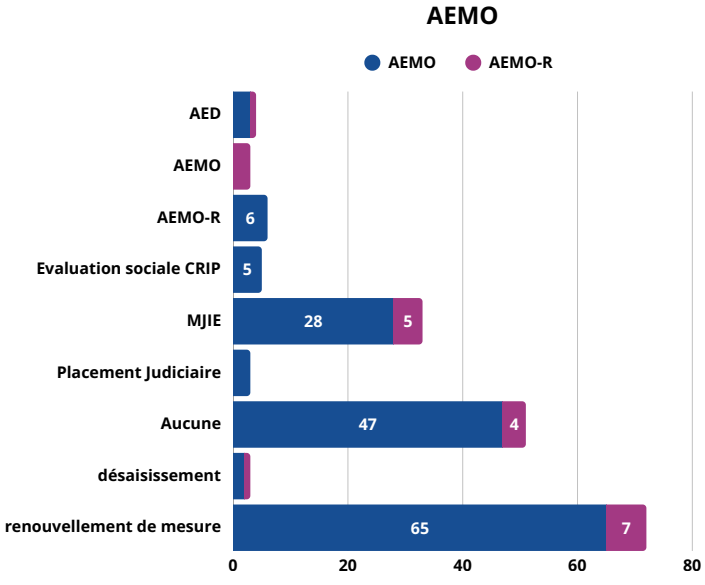
Le renouvellement des AED reste stable ce qui pourrait signifier que l'intervention a permis d'apaiser les tensions.

Le faible chiffre de renouvèlement des AEMO-R souligne le bénéfice de l'intervention intensive auprès des familles qui concourt plus efficacement à l'amoindrissement des éléments de danger.

Mesures précédents ouvertures:

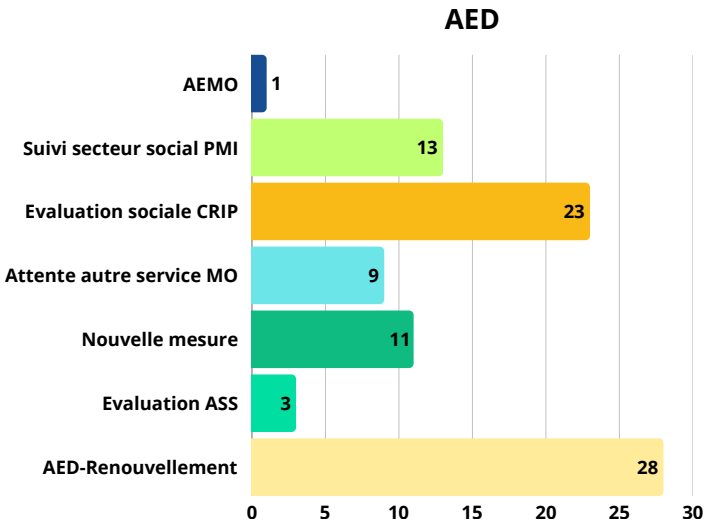
Les AEMO proviennent pour une large majorité de mesures déjà exercées dans le cadre judiciaire, **majoritairement de renouvellements d'AEMO ou de MJIE** . Au total, 64% des AEMO proviennent de mesures judiciaires, 30% n'ont pas de mesures au préalable tandis que la part des mesures administratives antérieur est résiduelle (6%)

Concernant les AEMO-R elles ont la même dynamique : majoritairement (71%), elles font suite a des mesures judiciaires. 20% n'ont pas de mesures antérieur tandis que moins de 10% proviennent du champs administratif.



Dans les 2 cas, la part de mesures renouvelées est importante (33% concernant les AEMO-R et 41% concernent les AEMO).

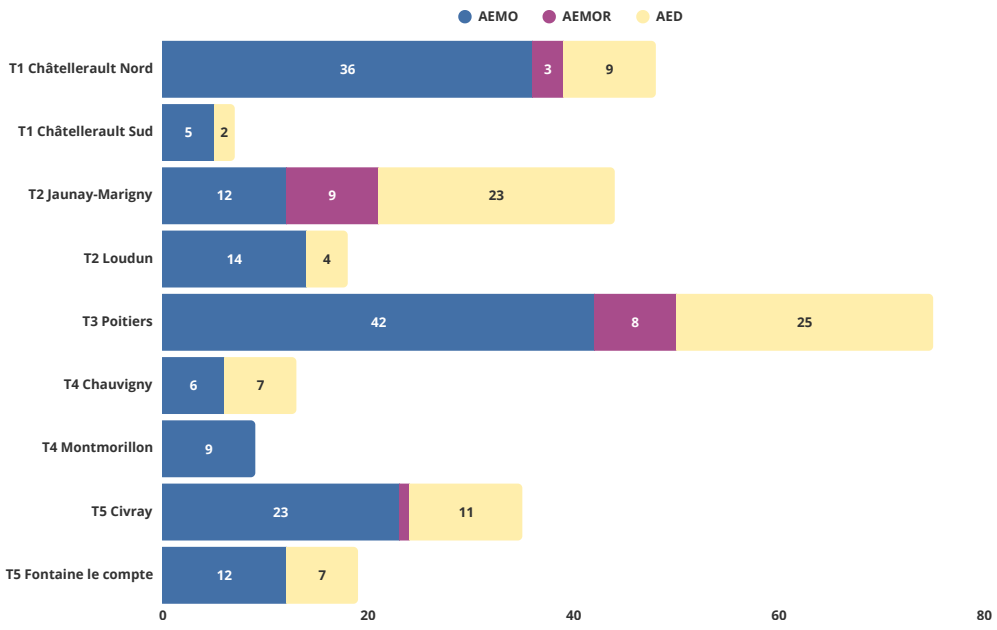
LES CHIFFRES CLÉS



La majorité des AED sont décidées **suite à l'évaluation de la CRIP**, ainsi que dans le cadre des **accompagnements sociaux**. L'adhésion de la famille reste un enjeu important dans les premiers mois d'exercice, renforcé par l'accroissement des délais d'ouverture.

La présence du prescripteur au rendez vous d'ouverture favorise l'investissement de la mesure par le parent.

Situation par territoire au 31.12.25:



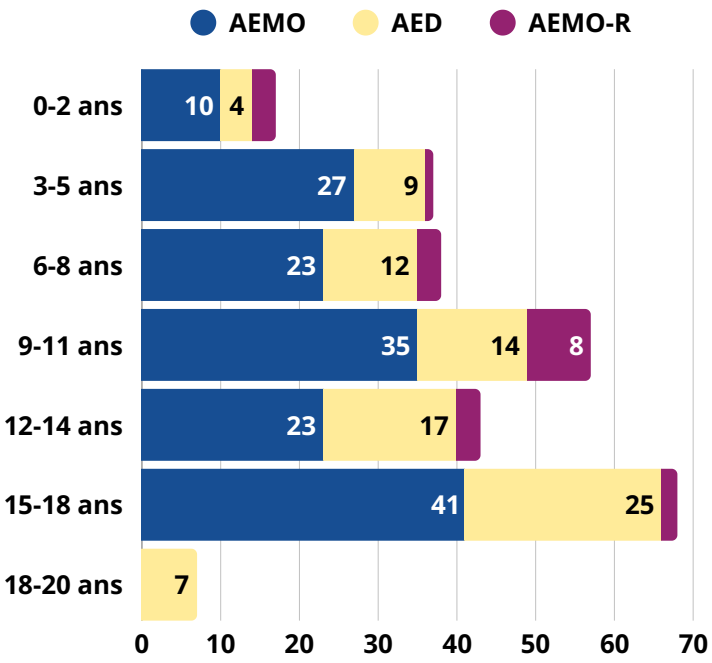
Les territoires de Poitiers et Chatellerault apparaissent comme les plus grand pourvoyeurs d'AEMO alors qu'il s'agissait du T2 l'an passé. Ce dernier est marqué par le nombre majoritaire d'AEMOR et d'AED.

L'activité 2025 apparait plus marquée sur le **Nord du département** (67 aemo, 38 AED et 12 AEMOR).

Le territoire de Poitiers permet d'ajuster la charge de travail au sein de l'équipe.

LES CHIFFRES CLÉS

Tranches d'âges :



Cette année le public concerné par notre intervention en AEMO est majoritairement adolescent et pré adolescent (40.3%).

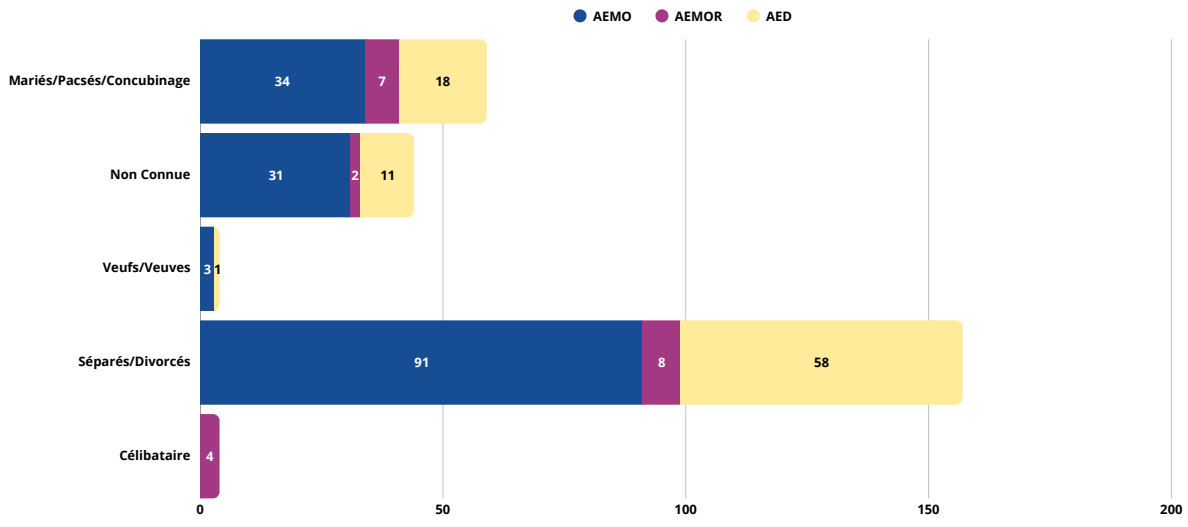
La part de petite enfance représente **23%** de l'activité. Alors que ces mêmes tranches d'age s'équilibrent en AED et AMOR.

Il est intéressant de noter que dans cette dernière mesure la tranche d'age la plus représentative est celle des 6/11 ans **(52%)**, age pour lequel nous avons crée nos actions collectives 2025.

En 2025 , 7 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'une **AED jeune majeur** contre 17 en 2024.

Situation familiale des parents :

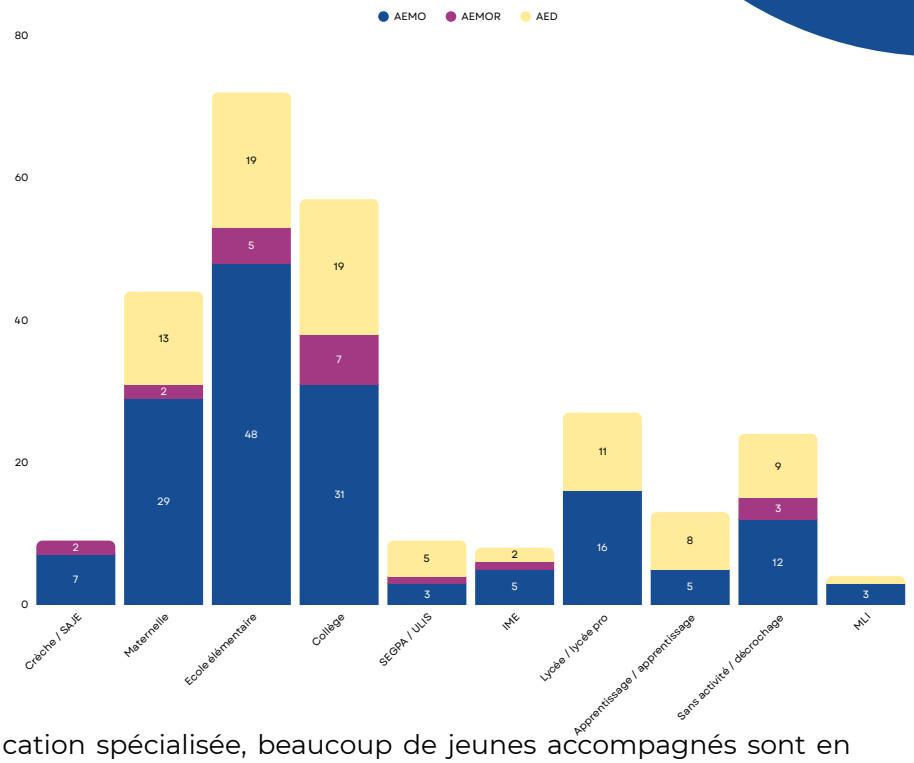
Comme l'an passé les parents séparés concernent la majorité de nos mesures. Les problématiques de conflit conjugal demeurent pregnantes souvent ankistées. Nous avons à ce propos organisé au sein du service la présentation de la médiation familiale afin de favoriser l'orientation des parents .



LES CHIFFRES CLÉS

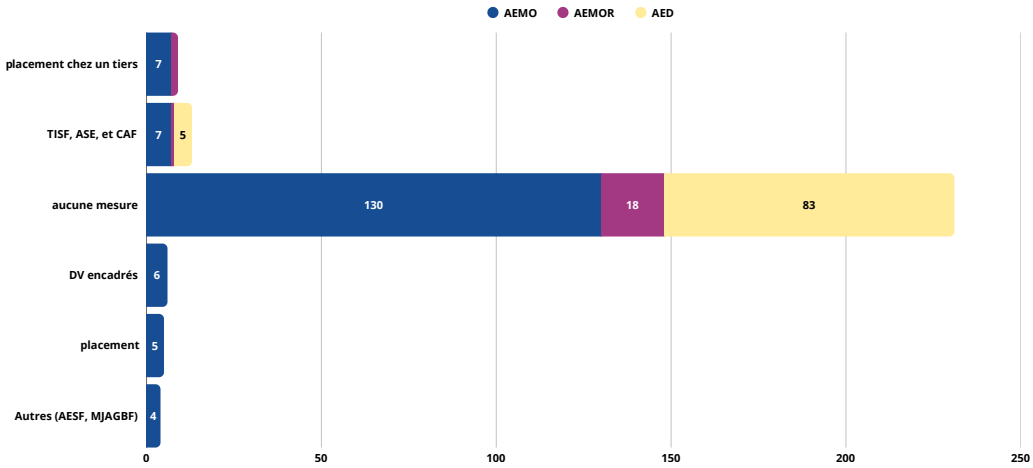
Scolarité des enfants:

La part des enfants en situation de décrochage scolaire est faible. Néanmoins ces chiffres sont peu représentatifs. En effet; dans le cas des décrochages scolaire, nous accompagnons aussi des jeunes scolarisés mais peu présents à l'école ou avec des parcours adaptés *(classe relai, emploi du temps aménagé, dispositif O2)* ce qui peu s'apparenter à du décrochage scolaire bien que la scolarité se déroule dans un établissement classique.



Dans l'autre cas de figure, concernant l'éducation spécialisée, beaucoup de jeunes accompagnés sont en attente d'une orientation adaptée à leurs particularités et donc, toujours dans les statistiques des filières dites "*classiques*".

Mesure concomitante:



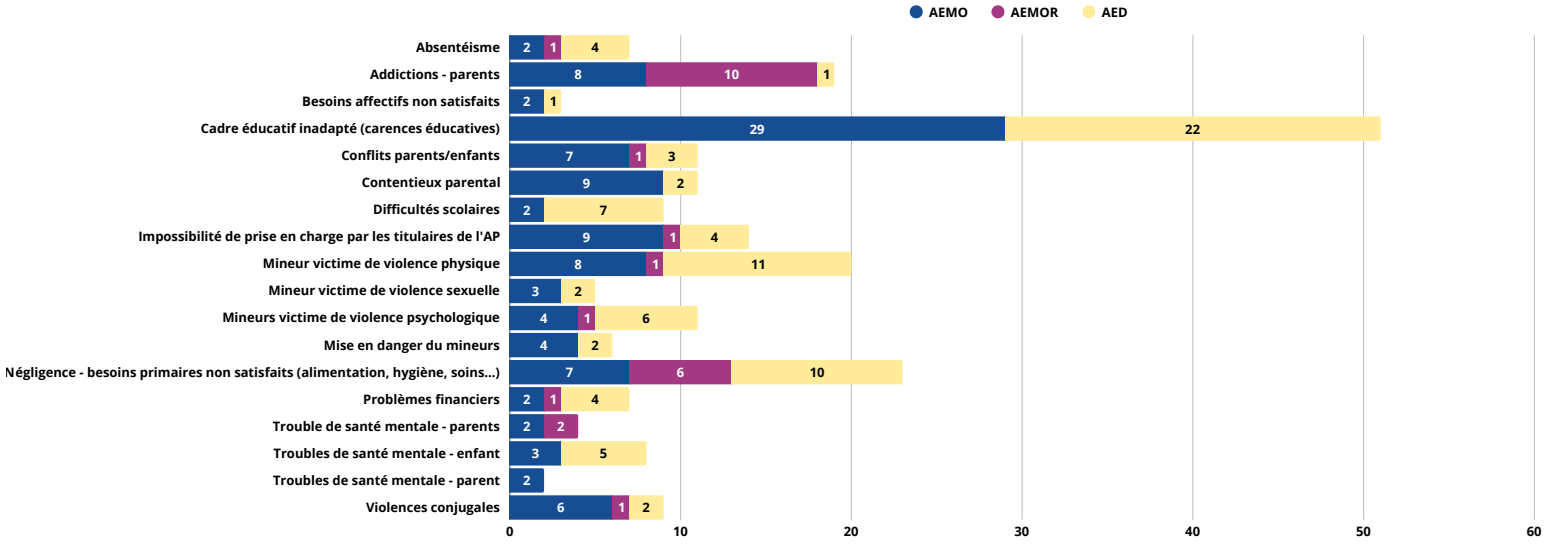
La quasi totalité des mesures s'exercent sans autre intervention. la présence d'une TISF au sein du service permet d'amorcer un suivi parallèle à la mesure éducative et de la poursuivre dans le cadre ASE.
Les encadrements de droit de visite lors de placement,TDC ou chez l'aure parent, sont aussi assurés par notre service

On notera aussi des mesures de placement (3%) prononcé avec maintient de la mesure jusqu'à effectivité du placement. Nous avons, sur une situation spécifique, du dans ce cadre maintenir un accompagnement durant un an. N'apparaissent pas dans ce comptage la poursuite d'un accompagnement d'un service social ou de la PMI.

LES CHIFFRES CLÉS

SUR L'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2025

Mesures ordonnées Motifs d'interventions:



Les chiffres présentés ici concernent les **220 saisines ayant eu lieu au cours de l'année 2025 (109 AEMO, 25 AEMO-R et 86 AED).** Chacun des situations peut recouvrir différents motifs.

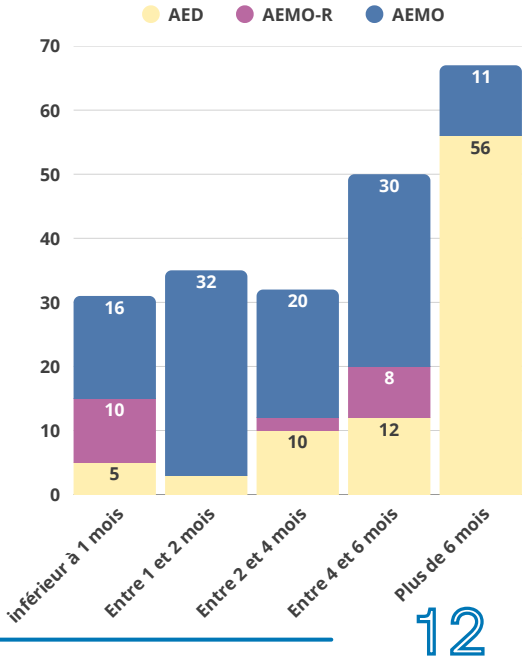
Comme l'an passé les carences éducatives qui recouvrent les facteurs de non pourvoyance aux besoins de l'enfant, restent le motif principal de saisine. Il est à noter l'augmentation des violences physiques dans les AEMO comme les AED.

Bien que nous ne retrouvons pas le motif des carences éducatives pour les AEMOR , il est toutefois présent en filigrane.

Délais d'ouvertures:

Des priorisations doivent être réalisées eu égard à la liste d'attente et les AEMO et AEMO-R sont généralement plus rapides à s'ouvrir. Ainsi pour les situations d'AEMOR la , 40% ont débutées moins d'un mois d'un mois après la saisine.

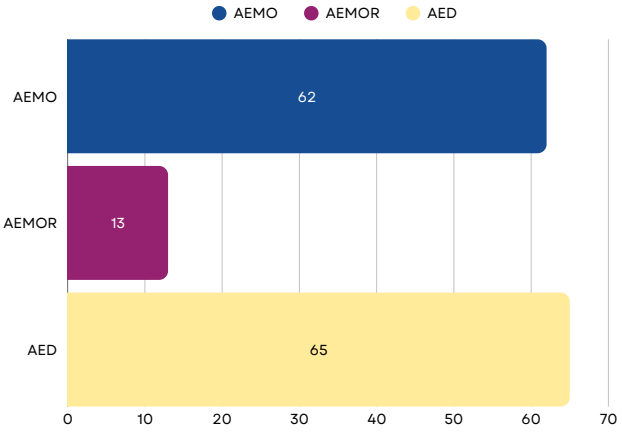
Les AED ayant pu s'ouvrir rapidement sont en général en lien avec l'arrivée de nouveaux professionnels et l'extension du service. Une veille sur les AED est assurée et permet de maintenir une vigilance. L'ouverture des AED se poursuit de façon plus intensive depuis le début d'année 2026.



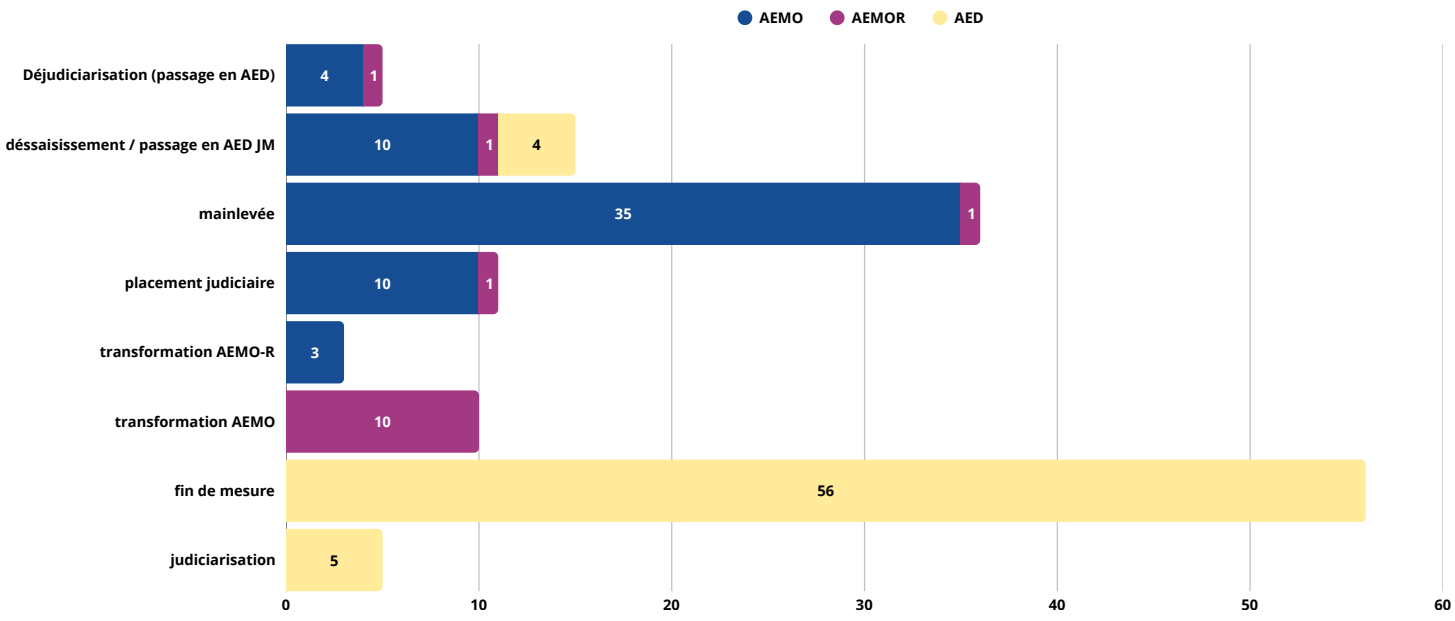
LES CHIFFRES CLÉS

Nombre et motif de sorties:

En 2025 la majorité des AEMO et AED exercées se sont achevées par une mainlevée ou fin de mesure, le travail sur les éléments de danger ayant permis d'en faire baisser l'intensité. Le nombre de placement a augmenté **(5% en 2024)**. Sur les 10 placements ordonnés en 2025, 9 faisaient suite à des mesures exercées depuis au moins 2 années. Le travail éducatif a donc été mené avant de préconiser l'éloignement.

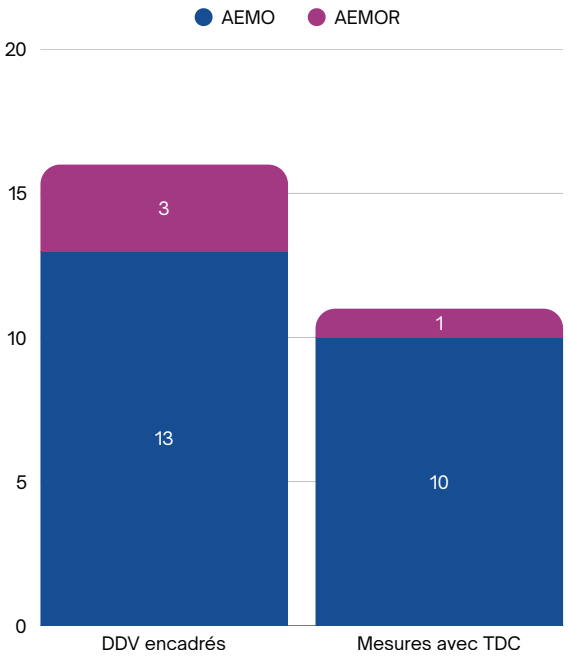


A la suite de l'AEMOR, le juge ordonne majoritairement une poursuite du travail en AEMO. Cette décision figure généralement dans l'ordonnance initiale. Sept AEMOR ont été renouvelés ce qui traduit une bonne adéquation entre la durée (entre 6 et 8 mois) et la rythmicité pour agir sur les éléments de danger. Sur 20 mesures exercées 1 seul placement est ordonné.



LES CHIFFRES CLÉS

mesures avec TDC et DV encadrés

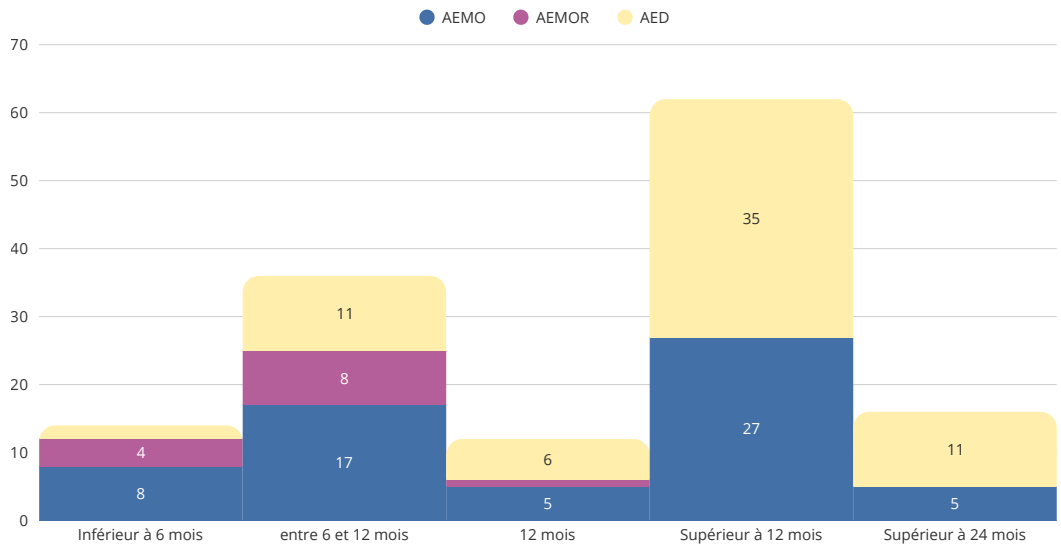


L'accompagnement des tiers digne de confiance est une part de notre activité en hausse (11 en 2025).La majorité des TDC sont un membre de la famille *(grand parent, tante, sœur)*. Ainsi aux problématiques liées à l'histoire de l'enfant s'ajoutent la prise en compte de la proximité affective entre le parent et le TDC ce qui complexifient le travail.

Ces mesures sont accompagnées de droit de visite à encadrer en lieu neutre pour la plupart.Ainsi un salon a été spécialement aménagé au PRISM, il est aussi possible d'utiliser les locaux de Châtellerault ou ceux des MDS. Le rythme des rencontres nécessitent parfois l'intervention de deux professionnels (TISF et éducateur). Cette modalité d'intervention augmente le temps dédié à la mesure.

Durée de la mesure

En lien avec le nombre important de renouvellement, on constate que la part des mesures supérieurs à 1 an est majoritaire. Concernant les AEMO-R, s'agissant de mesures intensives ayant vocation à être très temporaire, elle durent quasiment toutes moins d'une année.



FOCUS SUR L'ANNÉE 2025

L'ÉVALUATION

Les 15 et 16 octobre , les professionnels du SIEMO ont participé à l'évaluation du service par un cabinet extérieur. 4 réunions d'équipe en 2025 furent consacrées à la préparation de l'évaluation avec l'accompagnement de la Responsable qualité et sécurité de l'ADSEA 86, qui a permis de mieux cerner les attendus et y répondre.

Tous les professionnels ont été interrogés par les évaluateurs au cours de ces deux journées, Aussi, des parents bénéficiant d'une mesure ont été invités à rencontrer les évaluateurs. La participation active de chacun témoigne de la préoccupation collective de rendre compte au mieux des pratiques du service en faveur des usagers.

LA PRÉSENCE DES FAMILLES AUX SYNTHÈSES

Ces deux temps institutionnels jalonnent le parcours de toutes les mesures du service, qu'elles soient administratives ou judiciaires. Ils sont prévus au début de la mesure et la famille est informée dès le premier rendez vous de la nécessité de sa présence.

Cette pratique déjà existante dans le service s'est fortement intensifiée cette année (une trentaine de familles dans l'année). Le département a pu rencontrer certaines familles qui font un retour plutôt satisfaisant de leur participation. Nous continuons à mobiliser les familles en les encourageant à participer aux temps de synthèse et de bilan et ainsi soutenir leur pouvoir d'agir

Des réunions avec les autres services éducatifs de la vienne permettent de partager les pratiques de chacun.

LA CO-CONSTRUCTION DES ACTIVITÉS

3 réunions animées par la coordinatrice et la TISF auxquelles ont participé 3 parents se sont tenues au dernier trimestre de l'année. Les séances avec les parents permettent d'impliquer ces derniers, de valoriser certaines compétences, d'échanger sur des expériences et d'évoquer de manière conviviale les besoins de l'enfant. Les activités mises en place à l'issue du groupe famille ont été les suivantes :

- une journée halloween avec 9 parents et 16 enfants est organisée au PRISM avec confection partagée d'un buffet, déguisement et ballade dans la quartier.
- Une sortie "Noel" avec 5 parents et 8 enfants pour découvrir le marché de noel de Poitiers avec sa grande roue.

Ce groupe fait suite aussi aux différents questionnaires adressés aux familles à l'issue des activités réalisées.

FOCUS SUR L'ANNÉE 2025

LES ACTIONS EN LIEN AVEC L'ALIMENTATION ET LE SPORT

Durant l'année 2025, le service a organisé des activités parents /enfants sur le théme de l'alimentation. Cela a été possible, notamment grace à la présence d'une alternante en diététique et la TISF. Des ateliers autour de l'alimentation de saison *(crèpes, chocolat de paques)* et la réalisation d'activités ludiques *(jeux sensoriels, jeu de l'oie sur l'alimentation..)*. L'objectif était de favoriser un moment privilégié parent/enfant créer une ouverture vers l'extérieur, et de promouvoir la pair aidance.

Aussi d'autres ateliers se sont déroulés dans les locaux du CART (autre Pôle de l'ADSEA) qui nous met sa cuisine à disposition. Les familles repartent généralement avec un livret compilant des recettes équilibrées et bon marché.

Durant l'été, en couplant l'alimentation et le sport, l'organisation de pique nique suivant la caravane des sports du département s'est réalisé. Toujours sur le sport, un partenariat avec le département qui octroie des places pour divers évènements sportifs a été noué, et, des places peuvent être proposées aux familles

Toujours en lien avec le sport, 7 jeunes ont été accompagnés sur une journée sur le circuit du vigeant où ils ont pu participer à 6 ateliers : Démontage de roue, tour de circuit avec pilote bénévole, tonneau pour vérifier l'importance de la ceinture, salle des écrans du circuit, karting en binome.

SORTIES FAMILIALES ET GROUPÉES

Plusieurs sorties à la journée ont été réalisées (l'ilot au Tison, le château de Mont sur Guesne, la vallée des singes et le bois de st pierre). 21 parents et 46 enfants ont participé à ces temps collectifs qui ont permis de vivre une expérience en dehors de ses repères quoditiens

LA SENSIBILISATION AUX ÉCRANS

Deux ateliers ont été animés par l'association ORKS. Ces journées ont un caractère, informatif et ludique où parent et enfants échangent sur les risques et les points positifs des jeux vidéos ainsi que sur les modes de prévention. L'après-midi est dédiée au jeu en commun parent/enfant.

PERSPECTIVES 2026

01. Donner une suite à l'évaluation

Si l'évaluation externe s'est avérée plutôt positive dans ses retours, elle a pointé certains éléments à ajuster pour améliorer notre pratique. Aussi, 2026 connaitra de nouveau outils de pilotage et mettra au travail les points le nécessitant, en lien aussi avec la rédaction du projet de service

02. Donner une suite à l'évaluation

Arrivant à échéance en 2026, le projet de service devra être rédigé. L'évaluation réalisées en 2025 servira de base à la rédaction de celui ci tout comme l'ancien projet de service.

03. particpation des familles

en dynamique en 2025 sur les synthèses et le groupe d'activité, la participation des familles devra se poursuivre en 2026 et se comptabiliser davantage. Ainsi nous avons doté notre logiciel métier d'un onglet permettant d'avoir des chiffres plus fiables concernant la participation.

04. des actions pour les plus petits

Doté de 3 EJE, le service souhaite mettre à contribution leurs compétences spécifiques. Aussi Une 1ère date de rencontre est prévue en mars 2026 avec les 5 professionnelles, une éducatrice spécialisée, la coordinatrice et la cheffe de service. A partir d'une évaluation des besoins, il s'agira de réfléchir à de possibles actions ciblées sur les 0/3 ans

05. l'outillage des professionnels

Si des formations ont jalonné toutes l'année le service, (addiction..) il s'agira là de doter les professionnels d' outils communs. Par exemple, est étudiée la mise en place d'une formation sur le génogramme. Certains professionnels souhaiteraient croiser leur pratique sur différentes thématiques (accompagner des enfants dans le deuil d'un parent).

06. l'éducation positive

une réflexion est en cours au sein du service autour de l'élaboration d'un travail sur l'éducation positive en faveur d'un groupe de parents. La coordinatrice du service pourrait réunir des familles pour permettre des échanges sur leur parentalité et soutenir des pratiques éducatives positives.